

ANIMATEUR D'EQUITATION

FORMATION EN APPRENTISSAGE 2025-2026

PRESENTATION DE LA FORMATION AE

FORMATION	Date de début	Date de fin	Nombre d'heures	Nombre de journées	Niveau d'entrée
Animateur d'Equitation RNCP 37414	08/09/2025	02/10/2026	490	70	G5

DEFINITION ET COMPETENCES

La certification professionnelle « animateur d'équitation », titre à finalité professionnelle de niveau 3, atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations équestres
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition.
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur

LIEN FRANCE COMPETENCES : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37414/>

ENTREE EN FORMATION

Le candidat doit :

- Être âgé de 16 ans minimum ;
- Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).
- **Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique équestre en compétition et à l'encadrement de l'équitation datant de moins de 3 mois à la date de l'entrée en formation ;**
- Être titulaire du Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.

PROGRAMME DE FORMATION

- Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres	240 h
- Module 2 : Maîtrise des techniques équestres	100 h
- Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures	80 h
- Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire	70 h

Stage de mise en situation professionnelle

Sauf dérogation accordée par le Directeur technique national de la FFE, ce stage se déroule dans un établissement équestre titulaire d'un label « Ecole Française d'Equitation » ou « Centre de Tourisme Equestre » délivré par la FFE en cours de validité à la date du début du stage.

Pendant le stage de mise en situation professionnelle en entreprise, le candidat est sous l'autorité d'un tuteur ou d'un maître d'apprentissage titulaire d'une certification professionnelle permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie de niveau 4 ou supérieur.

ANIMATEUR D'EQUITATION

FORMATION EN APPRENTISSAGE 2025-2026

Le stage doit permettre au candidat d'aborder les situations professionnelles suivantes :

- Accueil et prise en charge des différents publics.
- Encadrement en sécurité de séances d'équitation à poney pour les tranches d'âge.
- Encadrement en sécurité de séances d'équitation à cheval pour les publics suivants.
- Encadrement en sécurité de promenades équestres
- Organisation et promotion d'animations adaptées aux différents publics
- Entretien monté de la cavalerie d'école à pied, sur le plat, à l'obstacle et en extérieur
- Soins et entretien de la cavalerie d'école
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques
- Préparation au transport et convoyage d'équidés dans le respect de la réglementation en vigueur

VALIDATION

BC1- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre

- Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure équestre en s'appuyant sur le projet de l'établissement
- Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure équestre en se référant à la réglementation et aux consignes transmises
- Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre pour garantir leur durée de vie et leur disponibilité en respectant la réglementation et la sécurité

BC 2- Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

- Construire des situations d'apprentissage des activités équestres adaptées aux besoins des pratiquants pour permettre leur progression en s'appuyant sur les outils mis à sa disposition
- Conduire une séance d'équitation en sécurité pour optimiser la progression des pratiquants en garantissant le bien-être équin
- Sécuriser les pratiques équestres pour garantir l'intégrité physique et morale des cavaliers, des équidés et des tiers en respectant les procédures établies

BC 3 -Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être

- Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en oeuvre les mesures sanitaires adaptées
- Assurer le suivi de la cavalerie d'école pour garantir son bien-être et son intégrité physique et morale en respectant les consignes transmises
- Conduire le travail d'entretien de la cavalerie d'école en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale

FORMATEURS

- Formateurs permanents du centre de formation EQUILOISIRS-FAE
- Intervenants extérieurs (vétérinaire, maréchal ferrant, bourrelier...)

POURSUITE DES ETUDES

- Equivalence pour le BP JEPS en 4 BC. :
Test des exigences préalables à l'entrée en formation et l'épreuve 1 du BC 4 Acquis.

ANIMATEUR D'EQUITATION

FORMATION EN APPRENTISSAGE 2025-2026

PLANNING

Ce planning prévisionnel est susceptible d'être modifié en fonction des opportunités de formation.
Une mise à jour est transmise aux tuteurs régulièrement.

Un positionnement est établi en entrée en formation afin de proposer un planning adapté afin de prendre en compte les allègements.

Certaines périodes de formation sont en entreprise elles correspondent à des temps où le stagiaire doit être en formation avec son maître d'apprentissage et peut avoir la visite de son formateur.

sept-25	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M		
							1	1	1									1	1						1	1						7
oct-25	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	
									1	1						1	1					1	1	1					1	1	1	10
nov-25	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D		
													1	1						1	1						1	1				6
déc-25	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	
											1	1							1	1												4
janv-26	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
								1	1													1	1									4
févr-26	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28				
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S				
					1	1						1	1						1	1	1					1	1	1				10
mars-26	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	
													1	1													1	1				4
avr-26	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J		
									1	1					1	1	1					1	1	1			1	1				10
mai-26	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
																					1	1						1	1			4
juin-26	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M		
											1	1							1	1					1	1						6
août-25	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	
sept-26	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M		
										1	1														1	1			1			5

</

■ Vacances et week-end

■ Jours de présence en OF

■ Evaluations/examens

Des hébergements sont disponibles sur EQUILOISIRS-FAE dans des mobil home avec une cuisine commune à disposition.

Le prix de l'hébergement collectif est de 20 €/ nuit, 40€ en individuel à régler mensuellement. Une prise en charge de 6 €/nuit est accordée par le financeur (OCAPIAT).

ANIMATEUR D'EQUITATION

FORMATION EN APPRENTISSAGE 2025-2026

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le CSJC en tant qu'organisme gestionnaire du CFA du sport et de l'animation et conformément à sa délibération N° 2021-12, donne la possibilité à certains organismes de formation de s'adosser à son CFA dans le but d'ouvrir l'accès à la voie de l'apprentissage.

Un partenariat est réalisé, dans ce sens avec l'organisme de formation EQUILOISIRS-FAE

Les différents organismes et interlocuteurs :

Centre de Formation d'Apprentis du sport et de l'animation (CFA)	L'opérateur de formation	Le financeur
CENTRE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE CORSE (CSJC)	EQUILOISIRS-FAE.	OCAPIAT
Accompagnement Employeurs angelique.benvenuti@csjc.corsica 06-16-66-21-74/04-95-10-65-25 Service Administratif Nathalie.battesti@csjc.corsica 06-12-59-80-60/04-20-04-01-12	Directeur Thierry ANGOT Tél : 04 95 61 09 88/06 13 97 09 04 contact@equiloisirs-fae.com	Directeur Jean noel LUCIANI Tél : 04 95 31 55 03/ 06 23 21 51 35 jean-noel.luciani@ocapiat.fr

La formation s'articule suivant le planning ci-dessus en alternance sur des périodes en centre de formation (EQUILOISIRS-FAE) et chez l'employeur avec des tâches à réaliser. Le planning hebdomadaire de l'apprenti est à la charge de l'employeur, il doit nous être communiqué en début de formation.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail, dans le respect des 35 heures hebdomadaire, les périodes sur EQUILOISIRS-FAE sont comprises sur le temps de travail (35 heures).

Le contrat d'apprentissage peut être signé 3 mois avant le début de la formation et 3 mois après le début de formation. Pour les entrées différées une évaluation sera proposée afin de déterminer la capacité de l'apprenti à s'adapter au parcours de formation déjà entamé.

Il peut se terminer jusqu'à 2 mois après la fin de formation.

L'entreprise, par l'intermédiaire du maître d'apprentissage, est engagée auprès de l'apprenti et de l'OF. Il y a une réelle action d'accompagnement et de tutorat, qui nécessite une disponibilité du maître d'apprentissage afin de répondre qualitativement à cette mission, il devra :

- Suivre une formation de maître d'apprentissage,
- Prendre connaissance et renseigner le livret de stage,
- Être présent lors des visites sur site par l'OF
- Participer au regroupement lors des évaluations
- Mettre à disposition de l'apprenti (e) les moyens pédagogiques (séances/publics) et techniques (cavalerie).

Afin d'accueillir un apprenti l'entreprise doit fournir à EQUILOISIRS-FAE avant la signature du contrat :

- L'affiliation à la FFE.
- La carte professionnelle de l'enseignant **en cours de validité**.
- Copie du label fédéral (Ecole d'Equitation).

ANIMATEUR D'EQUITATION

FORMATION EN APPRENTISSAGE 2025-2026

DEMARCHES A SUIVRE

CONCERNANT L'APPRENTI (E)

S'inscrire en ligne sur le site du CSJC et fournir au centre de formation EQUILOISIRS FAE:

- Une photographie.
- La copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité, ou du livret de famille, ou du passeport.
- Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de 25 ans.
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Un RIB ou un RIP.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'enseignement des activités équestres.
- Une attestation d'assurance individuelle de responsabilité civile.
- Une copie de tous vos diplômes (PSC1 obligatoire).
- Attestation de la visite médicale d'embauche de la médecine du travail

LIEN : <https://www.csjc.corsica/fr/24-formation-diplomante/>

Adresse : CFA/CSJC Chemin de la Sposata 20090 AJACCIO

Ci-dessous les modalités d'inscription sur le site CSJC

- *Se rendre sur le site internet du CSJC : www.csjc.corsica*
- *Aller sur l'onglet Formation et choisir la formation correspondante*
- *Cliquer sur "En savoir + " puis sur "S'inscrire"*
- *Cliquer ensuite sur "Se connecter et s'inscrire" (si une inscription a une formation a déjà été réalisée, un compte client existe) puis créer un compte client.*
- *Une fiche de renseignement est à renseigner directement en ligne et les documents demandés pour l'inscription sont à déposer dans les pièces justificatives*
- *Une fois enregistré l'inscription est validée (un mail d'information de la validation de l'inscription est envoyé au stagiaire)*

ANIMATEUR D'EQUITATION

FORMATION EN APPRENTISSAGE 2025-2026

CONCERNANT L'EMPLOYEUR

*TOUT DOSSIER DOIT PARVENIR AU CFA 5 JOURS AVANT LE DEBUT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE.
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET NE PERMETTRA PAS L'INSCRIPTION AU CFA.*

Le CFA du CSJC accompagne les employeurs dans l'élaboration et le suivi du contrat d'apprentissage, dans les relations avec OCAPIAT concernant les frais annexes de l'apprenti (Frais d'hébergement et de restauration, aide au 1^{er} équipement nécessaire à la formation) et les frais pédagogiques de la formation.

1^{er} étape :

S'inscrire sur la plateforme OCAPIAT.

Renseigner la convention de formation type OCAPIAT. A faire signer par le CSJC et l'employeur (1)

2^{ème} étape

Renseigner et signer le contrat type "cerfa" (2) par l'apprenti (e) (ou son représentant légal s'il est mineur) et l'employeur

Remplir sur le site OCAPIAT (vous devez vous inscrire) le contrat d'apprentissage et joindre les documents (1) et (2).

Renseigner et transmettre le document "aide à la fonction tutorale".

3^{ème} étape

Fournir à EQUILOISIRS FAE :

- La copie des titres ou des diplômes du maître d'apprentissage et sa carte professionnelle en cours de validité.
- La fiche médicale d'aptitude délivrée par le médecin du travail (doit être transmise au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'enregistrement du contrat).
- La copie du label « Ecole Française d'Equitation » ou « Centre de Tourisme Equestre » délivré par la FFE en cours de validité à la date du début du stage.
Si l'établissement ne dispose pas de ce label il doit en faire la demande auprès de la FFE et demander une dérogation pour accueillir l'apprenti.
- Attestation de la visite médicale d'embauche de la médecine du travail.
- Planning prévisionnel (temps de travail, repos hebdo et congés) de l'apprenti.

A NOTER

Un employeur dispose de deux mois dès la signature du contrat d'un apprenti pour lui faire bénéficier de la **visite médicale d'embauche d'information** et de prévention auprès d'un professionnel de la santé : cette visite médicale peut être réalisée par un médecin du travail ou, sous certaines conditions, par un médecin de ville.

Cette visite doit être effectuée dans les 2 mois qui suivent l'embauche.

ANIMATEUR D'EQUITATION

FORMATION EN APPRENTISSAGE 2025-2026

LIENS UTILES :

<https://www.ocapiat.fr/>

<https://www.csjc.corsica/fr/>

<https://sylae.asp-public.fr/sylae/>

INFORMATION EMPLOYEUR

COUT POUR L'ENTREPRISE

Afin d'évaluer la rémunération de l'apprenti (e) et aussi du coût pour l'entreprise voici le lien pour effectuer une simulation.

LIEN : <https://alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

L'aide à l'embauche est égal à 5 000 € sur un contrat de 12 mois.
Elle est octroyée uniquement pour la 1ère année du contrat.

L'aide est accordée et versée automatiquement après que l'employeur ait transmis le contrat d'apprentissage signé à OCAPIAT. L'employeur envoie par la suite sa déclaration sociale nominative (DSN) et mentionne les informations concernant cette nouvelle embauche. L'aide est versée à l'employeur chaque mois.

L'employeur doit signaler la présence ou non du salarié concerné sur la plateforme SYLAé. (Lien voir haut de page)

En cas de rupture du contrat avant sa date d'échéance, l'aide est versée jusqu'au dernier mois du contrat. Pour les mois qui suivent la fin de la relation contractuelle, les sommes perçues en trop doivent être remboursées à l'ASP.

L'apprenti a droit à des aides financières liées à son contrat d'apprentissage

- Frais de restauration : Forfait de 3€/jour
- Frais d'hébergement : Forfait de 6€ par nuitée
- Frais de 1er équipement pédagogique : Forfait de 500€ maximum par apprenti
- Frais à la mobilité

DEMANDE DE DEROGATION

Après avoir effectué une demande de label il faut faire une demande de dérogation, les éléments à transmettre à la FFE sont :

- le code adhérent
- le nom et prénom des enseignants
- le planning des cours avec le nombre de cavaliers par cours
- le planning des stages
- les activités